

CFE-CGC de l'AP-HP

CGC-APHP@WANADOO.FR

Monsieur Martin HIRSCH
Directeur Général de l'AP-HP
3 avenue Victoria
75004 Paris

Objet : PREAVIS DE GREVE DU 29.03.16

Lettre Recommandée avec A.R.

Paris, le 21 mars 2016

Monsieur le Directeur Général,

Le syndicat CFE-CGC de l'AP-HP, conformément aux articles L.2512-1 et suivants du Code du Travail, à la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, appelle l'ensemble des **agents de l'AP-HP** à un mouvement de grève :

Mardi 29 mars 2016

Notre syndicat dépose un préavis de grève du lundi 28 mars 2015 à 19h, au mardi 29 mars à 24h.

Dans le cadre de cette journée d'action et de grève à l'appel de l'intersyndicale APHP, nous demandons la résolution et la satisfaction des revendications suivantes :

- la dénonciation et le **retrait de l'accord minoritaire HIRSCH/CFDT**
- une **véritable Réduction du temps de Travail** afin d'améliorer les conditions de travail et de vie des personnels
- le **respect du dialogue social**
- le **retrait du plan d'économies** de l'AP-HP
- le maintien et l'**embauche de l'ensemble des CDD** à l'AP-HP

La circulaire 82-7 du 10 mars 1982 stipule que le « service minimum, son importance et la détermination du nombre d'agents par catégorie de personnels appelés à l'assurer doivent être négociées dans chaque établissement. » Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre considération.



Thierry AMOUROUX
Président de la CFE-CGC de l'AP-HP